



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Hossain (Bangladesh).....	625
Discours de M. Taqa (Iraq)	628
Allocation de M. Mohamed Siad Barre, président du Conseil révolutionnaire suprême de la République démocratique somalie	633

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

*En l'absence du Président, M. Dateu (Roumanie),
vice-président, prend la présidence.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. HOSSAIN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai le plaisir d'exprimer les sincères félicitations de ma délégation à M. Bouteflika, président de l'Assemblée générale pour son élection unanime. C'est là un hommage éloquent à son grand pays, l'Algérie, et à son peuple héroïque qui est universellement admiré et respecté comme champion de la cause de la liberté, de la paix et de la justice.

2. Je remercie également tous les membres qui nous ont accueillis au sein de cette organisation pour leur chaleureuse expression de solidarité et d'appui. Je tiens à réitérer notre assurance que le Bangladesh fera tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser la réalisation des nobles objectifs des Nations Unies. La force de notre engagement trouve son reflet dans notre déclaration d'indépendance qui affirme l'adhésion du Gouvernement et du peuple du Bangladesh aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Le rôle précieux que les organismes des Nations Unies ont joué depuis la libération, par l'appui qu'ils ont donné à nos efforts de reconstruction, n'a fait que renforcer cet engagement.

3. Une tâche gigantesque s'offre à l'immense majorité de l'humanité, aux habitants du monde qui sont passés de la servitude à la liberté, de l'exploitation à l'émancipation économique, de la dépendance à l'indépendance. Les problèmes qui se sont posés pendant des siècles exigent des solutions d'urgence, non pas dans des décennies, mais dans quelques mois ou quelques années. Le monde auquel nous aspirons est un monde dans lequel les hommes jouiront par tout des fruits de la paix.

4. Comme je l'ai dit dans la déclaration que j'ai faite lors de notre admission [2233^e séance], les pro-

blèmes du Bangladesh représentent, en microcosme, ceux du monde naissant. Nous avons 75 millions d'habitants et notre population augmente de 3 p. 100 par an. Notre terre est fertile; nous avons l'eau en abondance et nous possédons des ressources naturelles sous forme de gaz, de forêts, de pêche marine et d'eau douce. Néanmoins, nous souffrons de la faim et de la pauvreté, de la malnutrition et de la maladie, de l'analphabétisme et du chômage. Notre potentiel économique n'a pas été exploité, mais a été négligé au cours des siècles. Aujourd'hui, nous produisons 12 millions de tonnes de riz. Nos investissements pour l'irrigation et l'acquisition de semences améliorées, d'engrais et de pesticides, devraient porter notre production de riz à 50 millions de tonnes. Nos ressources naturelles n'ont pas été développées faute de capitaux, de connaissances scientifiques et techniques, et, par-dessus tout, dans le passé, faute du pouvoir politique qui aurait permis à la population de prendre les décisions nécessaires. Des millions de nos concitoyens ont fait le sacrifice suprême dans notre guerre de libération afin que notre peuple obtienne ce pouvoir. L'indépendance nous a donné l'espoir et la possibilité d'utiliser notre potentiel.

5. Les espoirs que nous partagions avec de nombreux pays du monde en développement ont reçu un coup sévère en raison de l'inflation générale qui a fait augmenter considérablement le coût du développement. Pour le Bangladesh comme pour d'autres, l'inflation générale n'a pas seulement pesé d'un poids intolérable sur les ressources existantes; elle a signifié en outre une grave pénurie des produits essentiels. Un rapport d'experts publié la semaine dernière décrit en termes humains les conséquences de la famine en 1974. Ce rapport indique qu'un milliard ou davantage de personnes souffrent de la faim et de ses conséquences. On a estimé qu'environ 15 millions d'enfants meurent avant l'âge de cinq ans par suite des effets combinés de l'infection et de la malnutrition; cela représente un quart de la mortalité dans le monde.

6. Le monde va-t-il regarder sans rien faire ou relèvera-t-il ce terrible défi ? Un tiers de l'humanité continuera-t-il à souffrir de malnutrition et 15 millions d'enfants mourront-ils chaque année de ses effets ? Une telle souffrance peut être évitée. Des mesures peuvent être prises pour assurer une fourniture immédiate de denrées alimentaires dans les régions où elles manquent et des solutions à long terme peuvent être mises en œuvre. Parmi ces solutions, on trouve la mobilisation des ressources nécessaires pour accroître la production alimentaire dans le monde entier. Le sol existe; l'eau également; la population est là, prête à consacrer son travail à la production d'aliments qui permettront de surmonter le problème de la faim et elle est désireuse de le faire. Mais trou-

vera-t-on les ressources nécessaires ? Les capitaux qui permettraient d'arriver à un tel résultat global en agriculture sont estimés représenter une fraction seulement de ce qui est actuellement dépensé pour la production d'armements.

7. Des catastrophes naturelles ont encore aggravé les souffrances. La sécheresse au Sahel, nos propres inondations qui ont dévasté le pays et le dernier cyclone au Honduras sont quelques-uns des exemples les plus cruels des dévastations récentes qui ont pesé d'un poids très lourd. Le Pérou vient d'être la victime d'un tremblement de terre terrible. Nous exprimons notre sympathie la plus sincère aux victimes des catastrophes naturelles, au Honduras et au Pérou. L'immensité des destructions et le nombre des morts dus aux catastrophes qui se répètent tout autour du monde devraient mettre en lumière l'importance et l'urgence qu'il y a à adopter des mesures concrètes pour détecter, avertir, et le cas échéant, prendre des mesures préventives grâce à une action globale concertée. Les inondations dans certaines parties du monde — la nôtre par exemple — relèvent de cette dernière catégorie. L'attention prioritaire qu'il faut attacher à la prévention de telles catastrophes est encore plus importante en raison du fait que ces catastrophes annulent en grande partie les efforts nationaux en vue du progrès économique et du développement. Le mandat du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe est trop limité et les ressources à sa disposition sont infiniment trop faibles pour faire face aux besoins. Nous sommes convaincus que tous les efforts devraient tendre à la pleine réalisation des objectifs pour lesquels le Bureau du Coordonnateur a été créé afin qu'il puisse efficacement accomplir la tâche qui lui a été confiée.

8. Les problèmes ont été identifiés. Les solutions sont à notre portée. Tout maintenant est entre les mains de ceux qui doivent prendre les décisions, ce qui leur confère une lourde responsabilité. Aux Nations Unies, nous pouvons chercher à influencer ces décisions en affirmant, avec la voix commune de l'humanité, qu'il ne faut pas laisser passer ce moment où l'humanité a encore une chance d'éviter une catastrophe globale, où elle a encore une chance de mettre en ordre ses affaires pour construire un avenir meilleur. Le coût d'un échec est trop effrayant à envisager. Que la voix de l'humanité parvienne à ceux qui doivent prendre des décisions afin que les anciennes attitudes et les concepts surannés selon lesquels les intérêts nationaux étroits sont considérés comme la seule base saine des décisions soient remplacés par des attitudes nouvelles et de nouveaux concepts qui feront ressortir l'intérêt commun qu'il y a à agir ensemble pour éviter les crises de demain.

9. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale est historique parce qu'elle a jeté une lumière dramatique sur les problèmes qui exigent une action urgente. La tenue d'une session extraordinaire pour discuter la situation économique internationale a fait ressortir l'ampleur et l'urgence des problèmes. Les délibérations de cette session ont eu pour résultat l'adoption unanime d'un Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)]. Il est donc d'autant plus regrettable que les décisions

qui ont été prises jusqu'à maintenant soient loin de répondre à ce qui est nécessaire. Le prix de la plupart des produits continue d'augmenter; la fourniture nécessaire des ressources provenant des pays qui peuvent apporter leur assistance à ceux qui sont dans le besoin ne se réalise pas. Des pratiques restrictives continuent de faire obstacle aux échanges entre les pays développés et les pays en développement. Les mesures spéciales d'urgence recommandées pour aider les pays les plus gravement touchés par la situation économique actuelle n'ont pas encore été appliquées. Le caractère même des mesures spéciales d'urgence sera probablement changé si ces mesures ne sont pas appliquées sur une base d'urgence. Cependant, nous sommes reconnaissants des actions de ceux qui ont répondu promptement à l'appel de la session extraordinaire et qui ont apporté leur contribution pour faire face à la situation.

10. L'objectif que l'on cherche à atteindre est de poser les fondements d'un nouvel ordre économique international. Cet objectif découle de la reconnaissance du fait qu'une grande partie des souffrances du monde d'aujourd'hui vient d'une mauvaise distribution. Quinze pour cent de la population mondiale jouit de 60 p. 100 de la richesse du monde. La souveraineté nationale sur les ressources naturelles doit être effectivement garantie. Ceux qui ont des ressources naturelles manquent souvent de capitaux et de technologie. Ceux qui disposent de capitaux et de technologie font face à une carence de ressources naturelles. Certains souffrent d'un excès de main-d'œuvre alors que d'autres connaissent dans ce domaine une grande pénurie. Quelques-uns jouissent de surplus alimentaires alors que d'autres combattent la famine. De faibles réductions dans le gaspillage et les niveaux de consommation dans les pays développés pourraient apporter des ressources importantes pour le développement. Le nouvel ordre économique international doit être essentiellement fondé sur la reconnaissance de l'interdépendance et de la coopération. Par une action réfléchie, rationnelle et concertée, il peut y avoir une amélioration radicale de la situation économique globale, et certains des "cauchemars du XXI^e siècle" pourront être évités. Nous devons nous engager à une telle action sur la base d'une détermination commune de soulager la souffrance humaine. Reconnaissons qu'un monde qui devient indifférent à la souffrance humaine ne peut être en paix avec lui-même.

11. Il faut se féliciter que la communauté mondiale ait fixé son attention sur deux des problèmes vitaux de notre temps, à savoir l'alimentation et la population, en organisant des conférences mondiales sur ces sujets. La Conférence mondiale sur la population, tenue à Bucarest en août dernier, a adopté un plan d'action mondial qui, nous l'espérons, sera effectivement mis en œuvre. Nous espérons également que la Conférence mondiale de l'alimentation qui doit se tenir au début du mois prochain formulera des mesures concrètes visant à améliorer la production globale de produits alimentaires et à établir un système juste et efficace de distribution afin d'assurer que personne au monde ne sera victime de la faim. Nous espérons que l'Assemblée générale lors de la session extraordinaire de l'année prochaine pourra mener à bien le travail de la session extraordinaire précédente et des

conférences précitées, ce qui permettra une action importante et urgente. Dans ce contexte, la proposition selon laquelle le Conseil économique et social doit prévoir des réunions selon les besoins tout au long de l'année [A/C.2/L.1371] mérite notre appui.

12. En tant qu'Etat ayant plus de 1 000 miles de côtes, la mer et le fond des mers constituent pour le Bangladesh un élément vital pour fournir à la population grandissante les sources nécessaires de protéines, d'hydrocarbures et de ressources minérales rares. Il n'est pas douteux que, pour nous comme pour des millions de gens dans le monde, la création d'un régime juste et équitable pour les océans est une question de haute priorité. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a fait un pas utile dans cette direction. Tous les efforts devraient être faits pour arriver à une convention universellement acceptée, ce qui est le but commun de la collectivité mondiale.

13. La coopération globale nécessaire pour relever le défi économique de l'avenir ne saurait se réaliser que dans le cadre d'une paix durable. Or une paix durable doit être fondée sur la justice. Nous sommes donc profondément satisfaits de voir que certaines des injustices historiques ont été redressées. Le processus de la décolonisation a été accéléré de façon importante. Nous avons salué l'entrée de la Guinée-Bissau aux Nations Unies. Nous nous félicitons des perspectives d'indépendance des peuples du Mozambique et de l'Angola ainsi que d'autres encore, qui ont lutté si héroïquement pour obtenir leur droit à la libre détermination nationale. Nous affirmons notre solidarité avec les peuples du Zimbabwe et de la Namibie et nous demandons que l'on fasse tous les efforts possibles pour soutenir leur juste lutte afin que se concrétise leur espoir de libération nationale.

14. La décision de l'Assemblée générale en ce qui concerne les pouvoirs de la délégation de l'Afrique du Sud [résolution 3206 (XXIX)] a clairement exprimé les sentiments indignés de l'humanité pour ce qui est de la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale appliquée en Afrique du Sud. Tout effort tendant à supprimer cette politique aura notre appui le plus entier.

15. Nous continuons de soutenir les aspirations du peuple d'Indochine et son désir de décider de son propre destin, comme le désir du peuple coréen de parvenir à une réunification pacifique sans ingérence de l'extérieur. L'Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet Nam, signé à Paris avait ouvert des perspectives prometteuses de paix pour ce pays, mais il n'est toujours pas entièrement mis en œuvre. La formation du Gouvernement provisoire d'union nationale du Laos permettra, nous l'espérons, d'aboutir à une ère de paix et de stabilité dans cette région. Cependant, la guerre se poursuit au Cambodge. Nous affirmons notre solidarité avec le courageux peuple du Cambodge qui, nous en sommes certains, parviendra à réaliser ses aspirations.

16. Bien que l'héroïsme et le courage du peuple arabe aient ouvert la voie à une paix juste au Moyen-Orient, cet objectif tant recherché ne pourra être atteint que lorsque toutes les terres arabes actuellement sous occupation illégale d'Israël seront libérées et lorsque les droits nationaux légitimes du peuple de

Palestine et la souveraineté arabe sur Jérusalem seront restaurés. Nous nous réjouissons du fait que la première proposition dont nous nous sommes portés coauteurs après notre admission à l'Organisation a été précisément celle visant à inscrire la question de Palestine à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

17. Il est tragique de constater que, alors que le monde continue à faire face aux problèmes qui assaillent cette région, l'île de Chypre est victime d'une nouvelle dévastation. Nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde tristesse pour les morts et les destructions dont souffre le peuple de Chypre. Il ne fait aucun doute que l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre doivent être préservées et qu'il faut trouver les moyens qui permettraient aux deux communautés du pays de jouir pleinement de leurs droits économiques, politiques, sociaux et autres, sans crainte ni ingérence. Nous nous félicitons des efforts faits à cet égard par le Secrétaire général et nous espérons que les négociations actuellement en cours entre les dirigeants des communautés grecque et turque seront couronnées de succès.

18. Nous demeurons totalement engagés à défendre la paix, la paix dans notre sous-continent, dans notre région et dans le monde. Nous pensons que le Bangladesh depuis l'indépendance a montré par ses actions, la force de son engagement à l'égard de la paix. En tant que membre du groupe des pays non alignés, du Commonwealth et de la Conférence islamique, nous avons proclamé notre appui à toute mesure tendant à établir la paix. Nous nous félicitons donc de la tendance générale à la détente entre l'Est et l'Ouest, telle qu'elle s'est manifestée dans les récentes négociations sur la sécurité européenne et dans la signature des accords sur la limitation de la production des armes stratégiques. Nous continuerons d'appuyer les mesures visant à un désarmement général et complet et à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement pour atteindre cet objectif.

19. Avec d'autres pays non alignés, nous avons demandé qu'il soit pris d'urgence des mesures visant l'interdiction totale de l'utilisation, de la mise au point et de la fabrication des armes nucléaires, et la destruction des stocks existants. A ce sujet, nous appuyons également l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires et thermonucléaires. De même, nous avons appuyé la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] et du Sud-Est asiatique une zone de paix et de neutralité. Nous sommes cependant convaincus que ces propositions n'auront de signification que si elles s'accompagnent de consultations réciproques et d'un consensus entre les pays de la région, et si leur caractère sacré est respecté par toutes les puissances nucléaires.

20. Malgré la reconnaissance universelle de la nécessité impérieuse de contrôler la course aux armements, l'objectif d'un désarmement général et complet n'est en vue nulle part. L'avenir de l'humanité est menacé tout autant par une guerre nucléaire que par l'accroissement de la crise économique et par la domination continue de l'homme par l'homme. Il est bien évident que seule une coopération générale, dans un contexte de paix et de justice, peut éviter une catastrophe. Il appartient à l'Assemblée, qui représente les nations du monde, de montrer la voie

qu'il faut suivre et d'assurer que des décisions courageuses, sages et avisées soient adoptées. Il lui appartient surtout de faire que ces décisions se traduisent sur le plan concret avant qu'il ne soit trop tard.

M. Bouteflika (Algérie) prend la présidence.

21. M. TAQA (Iraq) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, c'est vraiment pour nous une joie que de voir la communauté internationale exprimer sa confiance en vous élisant à la présidence de l'actuelle session de l'Assemblée générale. Une telle confiance montre en quelle estime la communauté internationale tient votre pays, un Etat arabe frère qui occupe une place importante sur le continent africain et parmi les pays non alignés. Elle montre également la position élevée et le rôle positif des pays non alignés au sein de la communauté internationale. Votre élection à l'unanimité est en fait une expression d'appréciation et de respect pour votre personne et pour vos dons d'homme d'Etat éminent et avisé. En même temps que je vous présente mes sincères félicitations, je voudrais aussi dire à votre prédécesseur, M. Leopoldo Benites, combien nous lui sommes reconnaissants de l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la session précédente et de la sixième session extraordinaire.

22. Notre monde, aujourd'hui, doit faire face à des situations très sérieuses et à des défis très graves qui soumettent notre organisation et ses procédures à une épreuve dont l'issue aura des conséquences en ce qui concerne non seulement l'efficacité de l'Organisation lorsqu'elle s'acquitte de sa mission, mais également son existence même. En dépit de l'évolution positive dans le climat des relations internationales au cours des dernières années dans le cadre de la politique de détente et d'une moindre probabilité de guerre nucléaire, la majorité des peuples du monde souffrent encore intensément du fait de la domination coloniale, de la menace d'agression et de la pauvreté. En outre, diverses régions du monde comptent encore des foyers de tension et de danger qui menacent la paix et la sécurité internationales. Au premier rang de ces régions se trouve notre propre zone arabe qui a été, pour une longue période, témoin des pires formes d'agression. Elle a été en même temps témoin de l'incapacité de la communauté internationale de trouver des solutions efficaces au problème. Vous êtes indubitablement conscient des dangers qu'implique cette situation.

23. Ce qui, en fait, est le plus troublant, c'est que cette instance, qui est censée être une instance où triomphe la justice, puisse voir appliquer d'étranges méthodes pour menacer des Etats qui exercent leurs droits naturels et défendent leurs intérêts légitimes. C'est là une des manifestations qui menacent aujourd'hui la communauté internationale.

24. L'Irak — pays qui ne s'est débarrassé que récemment des vestiges de la domination coloniale et de l'exploitation odieuse à laquelle étaient soumises ses ressources naturelles — est fermement convaincu que les relations internationales devraient être solidement fondées sur la compréhension et la coopération, sur la solution des problèmes par des moyens pacifiques fondés sur le respect mutuel et sur la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. L'Irak se félicite des mesures déjà prises en vue

d'atténuer la tension internationale et estime qu'elles constituent une évolution positive. En même temps, nous estimons aussi que la détente demeurera incomplète et restera menacée tant que l'on ne garantira pas aux peuples du monde leurs pleins droits à la liberté et à la souveraineté et le droit de s'occuper de leurs intérêts légitimes. Il faut, pour cela, que des mesures sérieuses soient prises pour éliminer les causes de l'agression et de la tension de par le monde, notamment dans notre région arabe. En outre, il est également nécessaire de faire disparaître la discrimination raciale, dont souffrent encore nombre de peuples, surtout sur le continent africain.

M. Ghorra (Liban), vice-président, prend la présidence.

25. C'est une source de satisfaction que de voir, à la session actuelle, de nouveaux Etats admis à l'Organisation mondiale; je veux parler de la République populaire du Bangladesh, de la Guinée-Bissau et de la Grenade. Nous voudrions saisir cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue et présenter nos meilleurs vœux aux nouveaux Etats Membres, conformément au principe de l'universalité de l'Organisation internationale qu'a toujours défendu l'Irak. L'admission de ces Etats à l'Organisation des Nations Unies confirme le fait que la lutte des peuples pour la liberté et la souveraineté ne peut qu'être couronnée de succès. Elle confirme aussi pleinement la déclaration du Secrétaire général qui, dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation affirme "que l'acheminement des peuples coloniaux vers l'autodétermination et l'indépendance est un processus historique irréversible" [A/9601/Add.1, sect. IX].

26. L'évolution positive des événements sur le continent africain au cours de l'année écoulée le prouve à l'évidence. Après l'indépendance de la Guinée-Bissau et le transfert des pouvoirs au Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO) en tant que prélude à la proclamation de l'indépendance du Mozambique, il y a tout lieu d'espérer que les autres territoires encore sous domination portugaise accéderont à l'indépendance. Nous voyons dans ces événements un triomphe pour le peuple portugais lui-même qui, à cause d'une politique coloniale, a subi de lourdes pertes et connu bien des tragédies. Le Portugal a maintenant la possibilité d'établir avec tous les pays du monde, y compris l'Irak, des relations normales fondées sur l'amitié et la coopération.

27. Cependant, en dépit de cette évolution positive sur le continent africain, le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud s'obstine à défier cette organisation et l'opinion publique mondiale en continuant d'occuper la Namibie et en appliquant sa politique odieuse de l'*apartheid* à la population autochtone. Nous sommes heureux que l'Assemblée générale ait adopté une résolution demandant au Conseil de sécurité d'examiner les rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud [*résolution 3207 (XXIX)*]. Quant à nous, nous demandons au Conseil de sécurité de donner suite à cette résolution et de reconsidérer l'appartenance de l'Afrique du Sud aux Nations Unies. La présence même de représentants du Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud aux Nations Unies est contraire et à la Charte de l'Organisation et aux principes des droits de l'homme.

28. En ce qui concerne la Rhodésie, nous tenons à affirmer de nouveau ce que nous avons toujours dit quant à la nécessité d'appuyer et de mettre en œuvre les résolutions de l'Organisation en les rendant obligatoires, au sens propre du terme, pour tous les Etats. Nous pensons que le Gouvernement britannique a une responsabilité particulière pour ce qui est de l'élimination du régime raciste en Rhodésie et qu'il devrait assumer sérieusement cette responsabilité. La présence des régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie dans notre monde contemporain est une insulte pour le monde entier et une honte qu'il doit subir. La communauté mondiale se doit de recourir à tous les moyens efficaces possibles pour faire disparaître cette insulte.

29. Parmi les problèmes qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales et exigent de la communauté internationale qu'elle leur apporte des solutions justes, on trouve la tension qui continue de régner sur le continent asiatique. Le peuple vietnamien subit encore, de la part des Etats-Unis, diverses formes d'intervention étrangère — une situation à laquelle l'Accord de Paris signé il y a deux ans était censé avoir mis fin. Le peuple vietnamien continue d'être saigné à blanc parce que l'administration de Saïgon, encouragée par les Etats-Unis, ne respecte pas véritablement et sérieusement les termes de cet accord.

30. Pour ce qui est du Cambodge, en raison de l'appui que donnent les Etats-Unis à un régime illégitime, qui ne contrôle qu'une petite partie du pays, le peuple du Cambodge souffre des maux et des angoisses de la guerre. Devant cette situation, la communauté internationale devrait octroyer à ce peuple le droit d'exprimer son opinion. Il faut qu'il puisse, entre autres, exprimer son opinion quant à la question de savoir si le gouvernement légal du pays — le Gouvernement d'union nationale — doit occuper son siège en notre organisation internationale en tant que représentant légitime du peuple cambodgien.

31. Pour ce qui est de la Corée, l'Irak s'est félicité des mesures prises sur la voie de la réunification du peuple coréen et de l'élimination des forces d'occupation étrangères stationnées en Corée du Sud. Nous lançons un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle mette fin sans délai à l'exploitation de son nom et de son drapeau qui servent à couvrir la présence continue dans la région des forces d'occupation américaines. Nous exigeons également que la question de Corée soit étudiée avec plus d'attention, pour permettre de créer les conditions propices à la réunification du peuple coréen et à l'élimination qui s'ensuivrait de ce foyer de tension dans cette partie du monde.

32. La crise de Chypre constitue l'un de ces nouveaux événements importants qui ont attiré l'attention de l'opinion publique mondiale et qui constituent une menace sérieuse à la paix. Nous voudrions en cette occasion affirmer notre position de base vis-à-vis de cette question et exprimer l'appui de l'Irak en faveur de l'indépendance de Chypre, de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son maintien en tant qu'Etat non aligné. Nous lançons un appel à toutes les parties intéressées — notamment à la Turquie, pays voisin et ami, et à la Grèce, avec qui

nous entretenons également des liens d'amitié — ainsi qu'aux habitants de l'île pour qu'ils coopèrent en vue de trouver une solution appropriée à cette crise, conformément aux principes que j'ai mentionnés et sur la base du respect et de la sauvegarde des droits des communautés grecque et turque à Chypre.

33. Parmi les questions qui reviennent régulièrement à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, il y a celle du désarmement. Malgré certains résultats obtenus aux Nations Unies, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] et le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes [*résolution 2222 (XXI), annexe*], des efforts supplémentaires et une plus grande coopération sont encore nécessaires si l'on veut aboutir à des solutions efficaces et à des formules appropriées dans ce domaine.

34. De nombreuses régions du monde sont maintenant menacées de graves dangers en raison de la présence sur place d'armes nucléaires. Nous appuyons l'idée de faire de l'océan Indien et de sa région, ainsi que de l'ensemble de l'Asie du Sud, des zones de paix et de coopération, mais nous appuyons également, par principe, toutes les propositions visant à éliminer les armes nucléaires, non seulement des régions dont je viens de parler, mais du monde entier.

35. Nous tenons également à souligner que la marge, la différence entre les utilisations pacifiques et les utilisations non pacifiques de l'énergie nucléaire est très petite. Ce fait a été d'ailleurs souligné par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation où il dit : "Les données scientifiques dont on dispose indiquent qu'il n'y a guère de différence, essentiellement, entre les explosifs servant à des fins pacifiques et ceux qui sont destinés à des armes nucléaires." [*A/1960/Add.1, sect. X.*] Dans ces conditions, nous estimons qu'il faut accorder à tous les pays des droits égaux et des possibilités égales dans ce domaine. Il faudrait, en même temps, s'efforcer d'aboutir à un accord sérieux et réel sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, accord qui interdirait cette utilisation à des fins militaires.

36. L'inscription à l'ordre du jour de la question de la Palestine constitue l'un des points saillants de cette session. Il ne fait pas de doute que la Palestine est l'un des problèmes les plus grands et les plus importants de notre temps. Du fait de la question de la Palestine, le Moyen-Orient, depuis plus d'un quart de siècle, vit dans un état de tension aiguë qui a fortement affecté et qui affecte toujours la paix dans le monde, sur une vaste échelle.

37. Tout en exprimant notre satisfaction de voir cette juste cause inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, nous désirons exprimer notre point de vue sans ambiguïté et de façon précise.

38. Dès l'abord et une fois de plus, il faut souligner que la question de la Palestine n'est pas née à la suite de l'agression sioniste perpétrée contre les pays arabes en 1967. Ce n'est pas seulement aujourd'hui que la question s'est posée. Cette agression et la grave situation actuelle dans le monde arabe ne sont qu'une des conséquences du problème palestinien.

A notre avis, en un mot, on pourrait dire qu'il s'agit de la cause d'un peuple qui a été chassé de son foyer par la force des armes et par les envahisseurs étrangers qui ont établi dans ce pays un régime fasciste, raciste et colonialiste, un régime qui ne peut se justifier, si ce n'est par l'agression continue, l'expansion, le recours à la guerre, s'appuyant sur les forces colonialistes qui poursuivent des intérêts et une politique illégitimes dans la région. Au premier rang de ces forces, il y a les Etats-Unis d'Amérique. Selon nous, toute velléité d'ignorer l'aspect historique et réaliste de la question de la Palestine ne pourrait qu'entraîner un échec complet dans la recherche d'une solution appropriée de ce problème et rendrait impossible toute consolidation de la paix et de la stabilité dans le monde arabe.

39. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité évoque, de façon tout à fait injuste et illogique, le problème des réfugiés sans même parler de leur identité ni des causes et des circonstances de leur déplacement. Il est maintenant nécessaire d'examiner à nouveau cette injustice historique. Nous estimons, en même temps, qu'il incombe à l'Organisation mondiale de ne plus commettre, lorsque ce problème sera réexaminé, une erreur aussi grave que celle qui consiste à négliger une grande partie de la vérité pour n'en reconnaître qu'un seul aspect.

40. Le peuple palestinien, qui a été soumis à diverses formes de persécutions, qui a connu toutes sortes de souffrances pendant le dernier quart de siècle, qui a lutté et qui lutte encore vaillamment pour pouvoir exercer ses droits légitimes, est parfaitement habilité à retourner dans sa patrie pour y exercer son droit à l'autodétermination. Ces droits doivent pouvoir s'exercer sans que l'hégémonie raciste fasciste du régime militaire sioniste actuel y fasse obstacle. Ces droits doivent s'exercer dans le cadre d'une démocratie véritable. Pour être fidèle à la Charte des Nations Unies et à ses principes, la communauté internationale doit reconnaître et appuyer pleinement ces droits qui ont été accordés et qui seront certainement accordés à tous les peuples opprimés du monde.

41. Le régime fasciste raciste établi sur la terre de Palestine a toujours été et continue d'être un foyer d'agression et de tension dans notre région. Le maintien de cette entité et l'appui constant et injustifié que lui apportent les Etats-Unis d'Amérique exposent notre région à une tension très grave. Cet état de choses menace également la paix et la stabilité dans le monde et recèle des dangers inouïs. La guerre d'octobre a bouleversé le monde l'année dernière, mais l'on doit s'attendre à de plus grands dangers encore si la situation actuelle ne change pas. L'année dernière, on a beaucoup parlé des tentatives faites en vue d'aboutir à une solution pacifique du problème des territoires occupés par les agresseurs en 1967. Toutefois, cette occupation se poursuit et les dirigeants sionistes continuent de coloniser et d'annexer ces territoires au mépris des résolutions des Nations Unies et de l'opinion publique mondiale. Ce qui mérite réellement d'être condamné est le fait que les Etats-Unis d'Amérique continuent d'agir de façon irresponsable et contrairement aux intentions qu'ils affichent, en fournissant aux usurpateurs sionistes d'énormes quantités d'armes et de fortes sommes d'argent, sans parler de leur appui politique dans

tous les domaines, notamment celui qu'ils leur accordent au sein même de cette organisation internationale. Au lieu de s'acquitter de leurs responsabilités internationales en coopération avec la communauté internationale en forçant l'usurpateur et l'agresseur de se retirer inconditionnellement, les Etats-Unis continuent de poursuivre une politique qui expose aux plus graves dangers non seulement la paix et la sécurité de cette région, mais aussi celles du monde entier.

42. Placés devant une telle situation, nous tenons à proclamer notre opinion que le peuple arabe dont les terres ont été occupées en 1967 et le peuple arabe de Palestine qui a un droit historique sur son sol national sont pleinement habilités à recourir à tous les moyens appropriés pour libérer leur territoire et recouvrer leurs droits. La communauté internationale a le devoir d'être à leur côté et de leur apporter tout l'appui et toute l'assistance qu'ils méritent.

43. Si l'Organisation internationale a agi comme il convenait et a pris une mesure concrète et positive en décidant de reconsidérer sa position à propos de ses rapports avec l'Afrique du Sud, il est grand temps qu'elle révise aussi sa position en ce qui concerne la qualité de Membre du régime raciste et fasciste établi sur la terre de Palestine. En disant cela, nous demandons à l'Assemblée générale de rappeler les conditions stipulées dans la Charte des Nations Unies elle-même pour devenir Membre de l'Organisation et de rappeler également les résolutions des Nations Unies qui ont souligné à maintes reprises le droit des peuples à l'autodétermination ainsi que la nécessité d'éliminer le colonialisme sous toutes ses formes et manifestations dans le monde entier.

44. Du haut de cette tribune, nous avons souvent entendu parler de la situation critique qui règne le long de la frontière entre l'Irak et l'Iran depuis que le Gouvernement iranien a abrogé unilatéralement le traité frontalier conclu en 1937 entre les deux pays. Ce faisant, l'Iran contrevenait aux dispositions et aux principes du droit international, et à la coutume observée parmi les membres de la communauté internationale ainsi que dans les relations internationales. Depuis cette époque, le Gouvernement iranien a commis une longue série de violations de la souveraineté de l'Irak à Shatt-al-Arab et tout au long de notre frontière. Au cours des années passées, les forces militaires iraniennes ont perpétré de nombreux actes d'agression contre nos régions frontalières. Nous avons été obligés de défendre notre sol et notre souveraineté. De plus, le Gouvernement iranien est intervenu ouvertement et continuellement dans les affaires intérieures de notre pays.

45. Fidèle aux principes de coexistence entre pays voisins et animé du désir sincère de résoudre les problèmes par des moyens pacifiques et par l'établissement de bonnes relations avec ses voisins, l'Irak n'a cessé de poursuivre, au cours des années passées, une politique de modération en s'efforçant de maintenir les différends et les heurts dans des limites aussi étroites que possible. En conséquence, l'Irak a toujours demandé au Gouvernement de l'Iran de négocier en vue de régler les différends par des moyens pacifiques. Parmi les mesures importantes prises dans ce cadre, je citerai la déclaration de l'Irak du 7 octobre 1973 sur la reprise des relations diplomatiques avec l'Iran et le fait que nous avons demandé à l'Iran de

négocier. Malheureusement, l'attitude positive de l'Irak n'a pas reçu une réaction semblable de la part du Gouvernement iranien, de sorte que la situation est devenue critique à la suite d'actes militaires d'agression commis contre nos frontières par les forces iraniennes au cours de ces dernières années. C'est pourquoi nous avons été obligés de porter la question devant le Conseil de sécurité qui a décidé d'envoyer sur les lieux un représentant du Secrétaire général ayant mission d'établir les faits. Le représentant spécial du Secrétaire général a été prié de présenter un rapport à cet égard, et il a dûment rempli la tâche qui lui avait été confiée¹.

46. Le résultat des bons offices du Secrétaire général a été que les deux parties sont parvenues à un accord en quatre points comportant notamment la consolidation du cessez-le-feu, le retrait des troupes concentrées le long de la frontière et l'établissement de conditions favorables à des discussions bilatérales sans aucune condition préalable.

47. Dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, l'Irak a pris l'initiative d'inviter l'Iran à établir les contacts nécessaires aux fins du retrait des troupes concentrées le long de la frontière. Toutefois, le Gouvernement iranien n'a pas jusqu'à ce jour réagi à cette initiative, bien que cinq mois se soient écoulés depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 348 (1974), en date du 28 mars 1974. L'Irak a également pris l'initiative d'inviter l'Iran à tenir des discussions bilatérales. Des réunions ont eu lieu en fait entre les représentants des deux pays du 12 au 28 août dernier à Istamboul; elles ont abouti à un accord sur un ordre du jour en vue de conversations nouvelles à un niveau plus élevé. A cette occasion, nous tenons à exprimer nos remerciements et notre reconnaissance au Secrétaire général des Nations Unies et à son représentant spécial pour les efforts positifs qu'ils ont accomplis conformément à la volonté du Conseil de sécurité en mars 1974 exprimée dans la résolution susmentionnée.

48. La situation actuelle constitue une source de grave tension dans la région arabe, qui est déjà lourde de dangers. La poursuite d'une telle situation pourrait conduire aux pires conséquences. L'Irak, pays indépendant, est résolu à préserver son indépendance et sa souveraineté. Il n'épargnera donc aucun effort et il fera tout ce qu'il peut pour se défendre contre toute violation. En même temps, l'Irak est pleinement conscient de la nécessité urgente de mettre un terme à toutes les sources de tension dans la région et d'établir des relations amicales entre les peuples de cette partie du monde qui sont unis par des liens historiques étroits. C'est pourquoi l'Irak est pleinement disposé à faire tous les efforts positifs pour parvenir à des solutions appropriées et équitables aux problèmes qui existent entre les deux pays, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes de bon voisinage et de coexistence entre les nations.

49. La question du Sahara actuellement sous administration espagnole, exige un règlement urgent. La fin de la domination étrangère sur ce territoire est une question très importante dont la solution ne doit désormais plus être différée. Nous espérons sincèrement que le Gouvernement de l'Espagne avec lequel nous avons d'étroites relations d'amitié coopérera, et réagira positivement à l'égard des parties arabes

intéressées afin de mettre un terme final à sa domination sur ce territoire. Nous considérons que l'idée exprimée par le Maroc à la 2249^e séance, de porter la question devant la Cour internationale de Justice est une initiative logique et valable pour aboutir au règlement de ce problème.

50. Un examen rapide de l'ordre économique international actuel montre clairement l'incapacité de celui-ci d'assimiler les changements dont, sur le plan tant quantitatif que qualitatif, le monde a été témoin au cours des 20 dernières années. Cet ordre économique souffre, maintenant plus que jamais, des symptômes d'un effondrement imminent. Les vagues successives d'inflation économique que le monde a connues, l'augmentation rapide du taux du revenu national dans de nombreux pays, ainsi que les difficultés de la balance des paiements de ces pays montrent, avec évidence, les dangers réels qui nous attendent.

51. La communauté internationale a pris conscience de cette grave situation et des responsabilités qui lui incombent dans l'examen de ses causes et les solutions qu'il convient d'y trouver. Ainsi que le déclarait le président Ahmed Hassan Al-Bakr, l'Irak a été parmi les premiers pays à demander la discussion de cette question dans le cadre de l'Organisation internationale. Cet appel a été formulé dans une lettre adressée, en février dernier, par le président Al-Bakr au Président des Etats-Unis. En fait, cette discussion a eu lieu grâce à la convocation de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est réunie à l'initiative de nos frères algériens. Au cours de la session, elle a adopté la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*]. De l'avis de nombreux pays en voie de développement, y compris l'Irak, la Déclaration représente le minimum de ce qui était demandé. Toutefois, certains Etats industrialisés se sont efforcés, à la cinquante-septième session du Conseil économique et social, d'éluder leurs responsabilités en élevant des objections à l'encontre de documents sur lesquels l'Assemblée au cours de la session extraordinaire était déjà parvenue à un accord, cherchant ainsi à créer des obstacles à leur mise en œuvre. Nous demandons à ces Etats de reconsidérer sérieusement les conséquences pouvant découler d'une telle attitude. Egalement, nous les prions instamment de ne pas porter atteinte à leurs propres intérêts à long terme, au profit de bénéfices éphémères.

52. En effet, il est très regrettable de voir certains Etats industrialisés importants se soustraire à leurs obligations, dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 2626 (XXV)*] en dépit du nombre d'années qui se sont écoulées depuis son adoption et l'adoption de plusieurs résolutions par divers organes des Nations Unies recommandant sa mise en œuvre.

53. Il est fort regrettable que des accusations et des menaces soient proférées du haut de cette tribune à l'encontre des pays en voie de développement qui exercent leur droit naturel de souveraineté sur leurs ressources naturelles et qui cherchent à obtenir des prix équitables pour celles-ci. Ces pays en voie de développement ont, pendant des centaines d'années, souffert des conditions misérables qui leur étaient

imposées par la domination des grandes puissances colonialistes qui ont exercé leur monopole sur ces ressources, au mépris des intérêts légitimes de leurs propriétaires, comme des intérêts de la communauté internationale dans son ensemble. Il est étrange, en vérité, que les pays en voie de développement, notamment les pays producteurs de pétrole, soient considérés comme responsables de l'inflation galopante que connaissent actuellement les pays industriels. A cet égard, nous voudrions mentionner les faits suivants.

54. Premièrement, l'ordre économique international en général et le système monétaire international en particulier souffrent depuis longtemps de maladies chroniques. Sur le plan pratique, le système monétaire international dont les bases ont été posées par les accords de Bretton Woods en 1944² s'est effondré en 1971 lorsque les Etats-Unis ont déclaré qu'ils renonçaient à faire face à leur obligation d'échanger le dollar américain pour de l'or, et inversement, à une parité fixe établie dans l'accord à 35 dollars pour une once d'or. Les Etats-Unis ont pris cette mesure à la suite du déficit persistant de leur balance des paiements, qui avait déjà commencé au début des années 50 en raison de leurs opérations, de caractère militaire ou non, à l'extérieur de leurs propres frontières, et des vagues successives d'inflation économique dont avait souffert et souffre encore l'économie des Etats-Unis.

55. Deuxièmement, on peut attribuer l'inflation dont le monde souffre aujourd'hui, tout d'abord à la nature de l'ordre économique dans le monde capitaliste. La vague récente d'inflation était apparue longtemps avant que les Etats producteurs de pétrole aient commencé à fixer des prix plus équitables pour le pétrole et les produits pétroliers. Cela a été constaté nettement dans les prix des produits manufacturés. En fait, l'inflation économique est une maladie chronique dans les pays capitalistes. Elle a entraîné la ruine d'un certain nombre d'entre eux bien avant la découverte du pétrole dans la plupart des pays qui en produisent actuellement.

56. Troisièmement, le prix du pétrole, comme les prix de toutes autres denrées, est fixé par les variations économiques, sur une échelle mondiale. En conséquence, il est peu raisonnable de considérer le problème de l'énergie et le prix du pétrole en l'isolant des prix des autres matières premières, des produits manufacturés et semi-manufacturés et des biens de consommation. C'est pourquoi nous pensons que ce que l'on a qualifié de crise de l'énergie devrait plutôt s'appeler la crise de l'énergie à bon marché, car le prix du pétrole, une denrée qui est en train de s'épuiser, restera toujours en deçà de sa valeur réelle, non point parce que le pétrole est utilisé en tant que moyen de chauffage, mais parce qu'il constitue un facteur essentiel dans le fonctionnement du mécanisme de la vie économique du monde entier.

57. Quatrièmement, les bénéfices incroyables réalisés par les compagnies pétrolières constituent une raison majeure de la croissance ruineuse des prix du pétrole pour ce qui est, en fin de compte, du consommateur. Pour donner un exemple, les bénéfices de sept grandes compagnies pétrolières se sont élevés,

pour la seule année 1973, à plus de 8 milliards de dollars, bénéfiques qui, pour la plupart, ont été réalisés en dehors des Etats-Unis. Cette somme dépasse le total des investissements réalisés par les compagnies pétrolières dans la région du Moyen-Orient, au cours de la période allant de 1954 à 1970.

58. Cinquièmement, les impôts élevés que prélèvent, sur cette denrée, les gouvernements des Etats occidentaux importateurs de pétrole, constituent la deuxième raison de l'augmentation déraisonnable du prix du pétrole pour le consommateur. Les études auxquelles s'est livrée l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) montrent que la part reçue par les pays producteurs de pétrole sur le prix payé par le consommateur européen, en 1967, n'était que de 7,9 p. 100, alors que les recettes des gouvernements consommateurs de pétrole, provenant des taxes prélevées sur cette denrée, représentaient 47,5 p. 100 de ce prix.

59. Certains dirigeants des pays industrialisés déclarent que nous nous servons de nos ressources naturelles en tant qu'arme destinée à exercer une pression politique. Il est étrange, en vérité, d'entendre cela de gens qui se servent de leurs propres biens pour exercer une pression politique. Nous voulons réaffirmer, du haut de cette tribune, ce que nous avons toujours déclaré, à savoir qu'en exploitant la crise de l'énergie de cette manière, la stratégie des Etats-Unis est dirigée non seulement contre les pays producteurs de pétrole, en particulier les pays arabes, mais également contre les intérêts de l'Europe occidentale, du Japon et de tous les pays du tiers monde. Nous estimons, en tant que pays en développement, que nous pouvons comprendre et protéger les intérêts fondamentaux du tiers monde auquel nous appartenons, et respecter en même temps les intérêts légitimes de tous les autres Etats. Nous refusons la tutelle de pays qui n'ont jamais protégé les intérêts des pays pauvres. Nous nous opposons aux menaces, sous quelque forme que ce soit.

60. Je voudrais dire à cette occasion que le Gouvernement de la République de l'Irak, grâce à une coopération bilatérale avec plusieurs pays en développement et les pays non alignés, a accordé à ces pays une assistance représentant plus de 500 millions de dollars pour la seule année en cours.

61. Nous aurions pu consacrer plus de temps au rappel de certains principes de base découlant de l'histoire ancienne et moderne. Mais nous ne voulons pas le faire parce que nous estimons qu'on ne pourra pas tromper et leurrer les pays en voie de développement qui ont connu le colonialisme et ses méthodes sous toutes ses formes, anciennes ou modernes.

62. Si les Nations Unies n'ont pu jusqu'à présent réaliser les objectifs élevés consacrés dans la Charte — et ce contre la volonté de la plupart de leurs Membres — nous ne perdons pas toutefois espoir. En dépit de tous ses problèmes, nous estimons que l'Organisation mondiale est toujours un instrument indispensable pour la création d'une communauté internationale où la paix, la sécurité et la coopération prévaudront.

M. Bouteflika (Algérie) reprend la présidence.

Allocution de M. Mohamed Siad Barre, président du Conseil révolutionnaire suprême de la République démocratique somalie

63. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. le général Mohamed Siad Barre, président du Conseil révolutionnaire suprême de la République démocratique somalie et président de l'Organisation de l'unité africaine, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

64. M. SIAD BARRE [*interprétation de l'anglais*] : C'est un grand honneur et un grand avantage pour moi que de m'adresser à cette assemblée en ma qualité tant de président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) que de chef d'Etat de la République démocratique somalie. C'est aussi une heureuse coïncidence que de constater que cette session historique de l'Assemblée générale des Nations Unies est présidée par un grand homme d'Etat et un fils éminent de l'Afrique, M. Abdulaziz Bouteflika.

65. Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour vous adresser mes félicitations les plus vives à l'occasion de votre accession au poste important de président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. La satisfaction que nous éprouvons à l'occasion de votre élection à ce poste si important provient tout d'abord de la confiance que nous avons en vous en raison des qualités d'homme d'Etat que vous avez si brillamment démontrées au cours de votre longue et distinguée carrière dans la politique internationale. Cette satisfaction provient également des liens politiques et culturels étroits qui unissent nos pays frères, tous deux membres de l'OUA, de la Ligue des Etats arabes et du groupe des pays non alignés.

66. J'adresse également mes sincères félicitations à M. Leopoldo Benites dont la présidence notoire et avisée nous a si bien dirigés aux Nations Unies au cours de la période historique de la vingt-huitième session et de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue en avril 1974.

67. C'est toujours une tâche agréable que de saluer l'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies de pays nouvellement indépendants, et nous sommes très heureux de féliciter le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau à l'occasion de leur admission à cette organisation mondiale. En admettant de nouveaux Membres, les Nations Unies se rapprochent davantage de leur but d'universalité, et il ne fait pas de doute qu'elles se trouveront renforcées du fait de la contribution supplémentaire apportée à leurs efforts en vue de réaliser la paix, la justice et le progrès.

68. Les idéaux qui ont déterminé la création de l'OUA et qui ont stimulé sa croissance et son existence vigoureuse sont les idéaux les plus chers qui ont inspiré la Charte des Nations Unies. Fidèle à ces nobles principes, l'OUA essaie de parfaire, plutôt que de les supplanter, les efforts des Nations Unies en vue de créer une atmosphère de justice, de liberté et de progrès pour l'humanité entière. La coopération étroite qui existe entre les deux organes doit être encore intensifiée dans les années prochaines afin de trouver une solution aux problèmes complexes

de notre époque, et notamment à ceux dus aux deux fléaux parallèles que sont la domination raciale et coloniale et le sous-développement économique.

69. Tant en ce qui concerne l'OUA que l'Organisation des Nations Unies, les réalisations n'atteignent pas toujours leur but. Mais en œuvrant pour promouvoir la paix et le progrès sur le continent africain grâce à une coopération politique, économique et sociale, fondée sur la solidarité africaine et en prenant le non-alignement comme principe directeur de ses relations extérieures, l'OUA contribue au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et au développement de la coopération entre Etats.

70. Les forces funestes du colonialisme et du racisme constituent encore les problèmes les plus urgents auxquels l'OUA et l'Organisation des Nations Unies ont à faire face. La lutte contre le colonialisme et la discrimination raciale en Afrique australe et ailleurs constitue depuis longtemps un défi lancé à tous les hommes de bonne volonté. Les grandes initiatives prises par les Membres africains des Nations Unies pour porter à l'attention du monde ces questions ont été un facteur important qui a permis d'établir leur prééminence dans les affaires internationales. Mais la campagne contre le colonialisme et la discrimination raciale est du ressort de la responsabilité mondiale et non pas seulement de la responsabilité africaine, car les maux que cette campagne cherche à détruire vont à l'encontre des principes directeurs de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

71. L'évolution spectaculaire de la situation en Afrique australe provoquée par le changement de gouvernement au Portugal ne peut que provoquer la sympathie de la communauté mondiale et entraîner son appui. Ces événements ont ouvert la voie à la marche qui doit être entreprise pour mettre pleinement en œuvre les principes, depuis longtemps établis, sur lesquels s'appuie cette organisation mondiale dans sa recherche de la paix, de la justice et de la liberté.

72. Les dirigeants du nouveau régime portugais méritent des félicitations pour s'être rendu compte de la futilité d'une guerre coloniale. En reconnaissant la souveraineté de la Guinée-Bissau, puis l'indépendance pleine et ordonnée du Mozambique en juin 1975, et en faisant part de son engagement d'octroyer très vite l'indépendance à l'Angola, à Sao Tomé-et-Principe et aux îles du Cap-Vert, le Gouvernement portugais a fait preuve de lucidité et de sagesse politiques. C'est une source de fierté profonde pour l'Afrique, de même que pour l'Organisation des Nations Unies, qui a tant fait pour promouvoir la cause de la liberté et de la justice, que la Guinée-Bissau se trouve parmi nous aujourd'hui en tant qu'Etat souverain. En fait, le Portugal n'a pas abandonné quelque chose qu'il n'avait pas déjà perdu, mais on doit le féliciter pour avoir évité que d'autres effusions de sang ne se produisent.

73. L'Afrique répondra à la bonne volonté du nouveau régime du Portugal en mettant fin à des décennies d'isolement diplomatique et à des siècles de ressentiment africain envers ce pays; cependant, nous observons avec anxiété et avec la plus grande vigilance les progrès accomplis vers l'indépendance par toutes

les colonies portugaises d'Afrique. Le jugement que nous porterons sur le Portugal dépendra de la mesure dans laquelle il remplira ses obligations solennelles et mettra en œuvre sa politique d'indépendance pour les territoires africains qui demeurent encore sous son contrôle, c'est-à-dire l'Angola, les îles du Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe. Cette organisation est consciente qu'il existe encore des forces réactionnaires susceptibles de faire obstruction et de saboter les progrès vers l'émancipation des peuples africains concernés.

74. En outre, pendant la période cruciale qui suit leur accession à l'indépendance, les nouveaux Etats africains qui émergent de la domination coloniale auront besoin d'une assistance matérielle, technique et même militaire afin de consolider l'indépendance qu'ils ont chèrement acquise et de promouvoir leur développement économique et leur construction nationale. Cette organisation mondiale, avec ses comités spéciaux de la décolonisation, sur l'*apartheid* et pour la Namibie, en coopération avec l'OUA doit élaborer un plan global qui tienne compte de tous les besoins prévisibles et de toutes les éventualités. Nous croyons fermement que c'est seulement en agissant ainsi que pourront être sauvegardés les nouveaux Etats africains indépendants qui devront disposer de toutes les possibilités pour consolider leur indépendance et leur développement national.

75. Après cette mise en garde solennelle contre toute complaisance malvenue qui pourrait laisser la tentation à des forces hostiles de renverser la politique de compréhension mutuelle et de coopération qui se développe maintenant dans les relations luso-africaines, je voudrais déclarer, au nom de l'OUA, que l'Afrique est prête à coopérer amicalement avec le Portugal et son peuple. Ceux-ci ne doivent avoir aucune crainte pour la sécurité de leurs ressortissants, de leurs biens et de leurs intérêts dans l'Afrique libérée. Il n'est pas dans la nature des Africains d'être vindicatifs. L'Afrique a démontré amplement au monde que ceux qui furent des colonialistes peuvent vivre en paix et dans la prospérité aussi longtemps qu'il sont disposés à respecter les lois du pays où ils résident. Les Portugais ne feront pas exception et nous sommes certains qu'ils jouiront d'une paix plus grande dans l'Afrique libérée que dans l'Afrique sous domination coloniale portugaise. Nous, Africains, qui avons souffert pendant des siècles de la discrimination raciale, nous nous gardons toujours de pratiquer le racisme.

76. Les événements qui viennent de se produire en Afrique ont démontré sans aucun doute possible l'efficacité de la lutte armée menée par les mouvements de libération africains contre la domination colonialiste et raciste. Quand les colonialistes et les racistes ont rejeté nos demandes et nos manifestations pacifiques qui figurent dans le Manifeste de Lusaka³, l'Afrique a pris conscience que la lutte armée était la seule voie ouverte aux peuples africains pour se libérer du joug colonial et de la domination raciale. C'est dans cet esprit que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA s'est réunie à Rabat en 1972 et a fait sienne la Déclaration historique de Mogadiscio.

77. Les événements en cours en Afrique illustrent aussi l'importance et l'efficacité de la campagne des

Nations Unies contre le colonialisme et la discrimination raciale. Cette campagne a reçu un appui moral et matériel important de la part de la communauté mondiale, en faveur des mouvements de libération qui ont ainsi disposé des moyens leur permettant de poursuivre leur lutte avec courage, sachant qu'ils n'étaient pas seuls. A ce propos, nous voudrions exprimer nos vifs remerciements et notre profonde gratitude aux pays socialistes et scandinaves ainsi qu'aux pays du tiers monde pour leur attitude constructive et l'appui qu'ils ont apporté à la cause de la libération africaine.

78. L'OUA peut être fière à juste titre du rôle joué par ses membres dans la reconnaissance par les Nations Unies de la légitimité de la lutte de libération, et dans le fait que l'Organisation a été une source d'aide et le moyen de transmission de celle-ci.

79. On peut espérer que ces leçons ont été maintenant comprises par ceux qui ont tenté de sous-estimer l'efficacité des mouvements de libération, de discréditer la campagne internationale et de remettre en doute la valeur des résolutions des Nations Unies qu'ils qualifiaient d'inapplicables. Ces leçons devraient être entendues surtout par les régimes minoritaires racistes qui continuent de fonctionner dans les dernières enclaves de domination coloniale et raciste et qui tentent, même maintenant, d'entraver les progrès accomplis dans le processus de décolonisation.

80. L'élan actuel doit être mis à profit pour renforcer la campagne qui achèvera le processus de décolonisation et mettra fin à la politique inhumaine d'*apartheid*. Les Nations Unies doivent continuer de démasquer les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, de condamner ceux qui violent les sanctions contre la Rhodésie du Sud et de rechercher les gouvernements et les sociétés dont les activités en Namibie sont en violation flagrante des décisions de la Cour internationale de Justice et des dispositions des résolutions appropriées des Nations Unies.

81. On ne peut douter de la portée et de l'urgence de la tâche qui reste à accomplir en Afrique australe. Dans le cas du Zimbabwe, les représentants véritables du peuple se trouvent soit en prison, soit en exil, soit réduits au silence par le régime tyrannique qui applique avec une fermeté accrue sa politique d'*apartheid*; et pourtant, les gouvernements britanniques qui se sont succédé, quelles que soient leurs nuances politiques, n'ont pas reconnu leur obligation politique, juridique et morale d'employer tous les moyens, y compris la menace ou l'usage de la force, pour mettre un terme à la tragédie qui se déroule en Rhodésie du Sud.

82. L'aggravation des mesures répressives contre le peuple de Namibie doit préoccuper particulièrement les Nations Unies en raison des responsabilités qui sont les siennes en ce qui concerne ce territoire. Voilà un autre domaine où il faut intensifier l'aide aux mouvements de libération, qui représentent le peuple opprimé de Namibie; une campagne mondiale devrait être lancée pour informer l'opinion publique internationale de cette question. A ce propos, il faut attirer l'attention sur les intérêts financiers et autres qui reconnaissent et appuient l'administration illégale de l'Afrique du Sud sur ce territoire afin d'en exploiter les ressources naturelles.

83. Nous estimons que le moment est venu, pour cette organisation mondiale, de prendre des mesures draconiennes et concrètes contre les régimes racistes de Pretoria et de Salisbury. La présence du régime de l'Afrique du Sud en notre organisation est injustifiée et est, en fait, pour elle, un fardeau. Il y a lieu de se féliciter de la décision historique de rejeter les pouvoirs de ce régime prise par la Commission de vérification des pouvoirs au cours de la présente session. Cette décision est la preuve de la maturité politique des Membres de l'Organisation, et nous voulons croire que le Conseil de sécurité la considérera comme reflétant le consensus général de notre assemblée et s'y ralliera. En conséquence, je fait appel à tous les Etats Membres pour qu'ils s'associent à la demande d'expulsion du régime raciste d'Afrique du Sud. C'est la seule mesure de bon sens qui puisse être prise devant le refus chronique du régime sud-africain de respecter les décisions de l'Organisation. Cette mesure devrait être suivie par l'adoption de sanctions économiques et du renforcement de l'embargo sur les armes.

84. Nous en appelons tout spécialement aux puissances occidentales pour qu'elles exercent leur influence décisive sur les régimes racistes de Salisbury et de Pretoria afin qu'ils consentent à mettre en œuvre les justes résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que, privés de l'aide matérielle et économique des puissances occidentales, les régimes racistes d'Afrique australe entendraient bien vite la voix de la raison.

85. Je saisis l'occasion qui m'est offerte maintenant pour mentionner d'autres pays auxquels est encore refusé l'exercice du droit à la liberté et à la libre détermination, à savoir le Sahara espagnol, les Seychelles et la Somalie française. Les puissances coloniales maintiennent leur domination sur ces territoires, en raison de leur valeur économique, commerciale et stratégique. L'OUA et cette organisation mondiale demandent depuis longtemps l'indépendance totale et inconditionnelle de ces territoires. L'OUA espère vivement que l'Assemblée, à la présente session, intensifiera sa pression afin que ces peuples puissent accéder à la libre détermination.

86. Avant de terminer mes observations sur la lutte de libération en Afrique, qu'il me soit permis de dire quelques mots à propos d'autres parties du tiers monde qui souffrent du joug impérialiste. La lutte des forces progressistes dans leur recherche de la justice et de la liberté et contre les forces diaboliques de l'impérialisme, du colonialisme et du néo-colonialisme, est un reflet de l'évolution du monde contemporain. La tendance des événements mondiaux montre que la lutte des peuples pour l'indépendance est une force irrésistible qui ne pourra pas être renvoyée ni affaiblie. C'est avec admiration que nous sommes témoins des nombreux succès remportés par les mouvements de libération et les forces progressistes, dans différentes parties du monde, pour l'obtention de la liberté et le respect de la dignité humaine. Il incombe à notre organisation d'appuyer tous les peuples subjugués afin qu'ils obtiennent le succès de leur juste cause et la réalisation de leurs aspirations humaines.

87. A ce sujet, nous demandons le retrait de toutes les troupes étrangères de la Corée, du Viet Nam et

du Cambodge, afin que les peuples de ces territoires aient la possibilité de déterminer leur propre avenir politique, sans intervention étrangère ni pression extérieure. Le droit à la libre détermination et le principe fondamental de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats sont inscrits dans la Charte des Nations Unies. Il doivent être pleinement respectés et trouver leur expression dans les relations entre Etats.

88. Une autre question vitale, qui nous préoccupe tous actuellement, est la crise du Moyen-Orient. La situation, au Moyen-Orient, présente une importance particulière pour l'OUA étant donné qu'elle intéresse la République arabe d'Egypte, membre fondateur de cette organisation. L'OUA n'a épargné aucun effort pour convaincre les autorités israéliennes de la nécessité de renoncer à leur attitude négative et obstinée et de respecter les résolutions pertinentes des Nations Unies demandant à Israël d'évacuer les territoires arabes qu'il occupe illégalement et de rétablir les droits inaliénables du peuple de la Palestine. Mais Israël a décidé de faire la sourde oreille à nos appels et, en conséquence, presque tous les Etats membres de l'OUA ont rompu leurs relations diplomatiques avec ce pays. Cependant, Israël, avec la bénédiction de certaines puissances, persiste avec impunité dans son défi de l'opinion publique universelle et de la morale internationale.

89. Le dégagement des forces arabes et israéliennes sur les fronts égyptien et syrien ne saurait en soi nous satisfaire. La situation au Moyen-Orient restera dangereusement explosive aussi longtemps qu'Israël maintiendra son occupation illégitime de territoires arabes et que les droits du peuple palestinien seront ignorés, et aussi longtemps que Jérusalem demeurera aux mains d'Israël.

90. L'occupation illégale par Israël des territoires arabes est aggravée par l'installation permanente de communautés israéliennes sur les Hauteurs du Golan, sur la rive occidentale du Jourdain, dans la bande de Gaza et la péninsule du Sinaï. Poursuivant une politique d'expansionnisme ouvert, Israël a établi plus d'Israéliens dans les territoires arabes occupés depuis 1967 qu'en Israël même. Il n'a fait aucun secret de son intention d'annexer Jérusalem et de modifier le caractère démographique et arabe de cette ville.

91. Mais ce n'est pas là la fin de ces événements tragiques. Israël continue de se livrer à des actes d'agression contre les Etats arabes indépendants voisins. Ses fréquentes incursions militaires en territoire libanais, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, ainsi que le bombardement de la population civile de ce pays, montrent jusqu'à quel point les Israéliens sont prêts à enfreindre les règles du droit international et à mépriser les normes à observer dans la conduite entre Etats civilisés.

92. En reconnaissant le problème palestinien comme un point distinct de l'ordre du jour de la présente session, nous plaçons le conflit du Moyen-Orient dans sa véritable perspective, ce qui reflète la maturité de notre organisation qui va au cœur même du problème. Les souffrances et les injustices infligées au peuple palestinien pendant plus d'un quart de siècle

défient toute description. S'il y a jamais eu un crime contre l'humanité comparable à ceux du nazisme et de l'*apartheid*, c'est bien celui-là. Ce qui est plus tragique et plus déprimant encore est le fait que ceux qui se livrent à ce crime sont ceux-là mêmes qui ont été les victimes du nazisme.

93. L'OUA s'est rendu compte depuis longtemps que le problème du peuple palestinien mérite d'être pris spécialement en considération et c'est pourquoi l'Organisation de libération de la Palestine a reçu le statut d'observateur dans cette organisation.

94. En raison de toutes les conséquences de ce problème auquel font face les pays de notre région, nous ne pouvons plus longtemps nous permettre de nous cacher la tête dans le sable comme l'autruche. Nous devons reconnaître le caractère inévitable et même désirable de la création d'un Etat palestinien et c'est seulement lorsque le principe en aura été accepté par tous les intéressés, y compris notre organisation mondiale, que nous pourrions espérer être au seuil de l'établissement de la paix dans la région.

95. La solidarité des Etats africains lorsqu'il s'agit d'appuyer la cause arabe a toujours été et continue d'être uniquement une question de principe. Elle constitue une preuve évidente de la détermination des Etats membres de l'OUA d'appuyer les peuples qui combattent pour leur patrie, leur liberté et leur dignité, d'appuyer un membre d'une organisation régionale dont le territoire est encore sous occupation militaire, d'appuyer enfin un élément essentiel de la paix et de la sécurité internationales.

96. La récente guerre d'octobre au Moyen-Orient n'a pas seulement apporté la victoire aux peuples arabes héroïques, notamment à ceux d'Egypte et de Syrie, elle a également concrétisé les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples africains et arabes dans leur juste lutte contre l'impérialisme, le racisme et le sionisme. La base de la coopération afro-arabe est la poursuite d'objectifs communs par les peuples africains et arabes décidés à réaliser la libération complète de leurs territoires et de hâter leur développement économique. Les liens entre les deux peuples sont toujours demeurés fermes et inébranlables. L'Afrique et le monde arabe ont connu et connaissent encore des expériences semblables. Ils ont les mêmes idéaux et les mêmes principes et ils font face à un ennemi commun dans leur lutte pour la liberté, la paix et la justice. Il y a des rapports privilégiés entre l'OUA et la Ligue des Etats arabes qui sont toutes deux fondées sur des buts et des principes semblables. Il est important de souligner ici que ces deux organisations complètent les Nations Unies et sont fermement engagées à la réalisation des principes de paix et de coopération internationales inscrits dans la Charte des Nations Unies.

97. Les événements tragiques de Chypre sont aussi un sujet d'inquiétude majeur pour l'Organisation mondiale. Il est important qu'ici nous nous penchions sur les problèmes fondamentaux relatifs à la crise actuelle de Chypre. A ce propos, nous estimons que toutes les parties intéressées devraient se rencontrer sous l'égide des Nations Unies pour rechercher les voies et moyens d'un règlement approprié. Pour rétablir la paix et la stabilité dans l'île, nous devons nous assurer que le peuple chypriote pourra déterminer lui-même son propre avenir politique.

98. En ce qui concerne le climat international, nous sommes heureux des efforts faits par l'Union soviétique et les Etats-Unis pour réduire la tension et éliminer les sources de conflit, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales. Nous avons suivi avec intérêt les principaux efforts des deux grandes puissances pour diminuer les menaces de guerre froide et pour normaliser les relations en tant que moyens de progresser vers la paix et la coopération. Nous avons également noté avec satisfaction les événements très intéressants qui sont intervenus récemment, dans la situation internationale, notamment le fait que la Chine a recouvré ses droits au sein des Nations Unies, l'admission de l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest en tant que Membres à part entière des Nations Unies, les réunions au sommet entre l'Est et l'Ouest et la convocation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

99. Tout en nous félicitant des progrès faits vers une détente entre l'Est et l'Ouest, nous sommes également choqués par les événements tragiques qui ont lieu dans de nombreuses parties du monde. Il est nécessaire de souligner ici que la réalisation de la paix au sein du seul monde industrialisé ne signifie pas nécessairement la paix mondiale.

100. Je suis sûr que cette assemblée connaît parfaitement les faits graves qui se sont produits dans l'océan Indien où des bases navales stratégiques de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont été créées. C'est là une menace directe à la paix et à la sécurité de l'Afrique et tout particulièrement des pays adjacents à l'océan Indien. L'océan Indien devrait demeurer ce qu'il a été dans le passé, c'est-à-dire une zone de paix, libérée de tout affrontement entre grandes puissances. Nous demandons donc à toutes les puissances qui ont des bases stratégiques dans l'océan Indien et ailleurs de les démanteler immédiatement dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales.

101. Parlant du rôle et du fonctionnement des Nations Unies, il est important de souligner la nécessité d'examiner à nouveau les structures de base et les institutions créées par la Charte. Notre organisation ne peut demeurer une organisation statique. Il est absolument nécessaire que nous évaluions ses faiblesses de structure actuelles et que nous y proposons des remèdes. La portée de ses pouvoirs doit être élargie, certains de ses organes fondamentaux doivent être rendus plus représentatifs, et, par-dessus tout, elle doit être dotée d'une autorité plus efficace pour répondre aux demandes et aux aspirations de l'humanité. Le rôle de notre organisation dans sa recherche de la paix et du progrès exige une nouvelle approche et une volonté ferme de traiter des problèmes internationaux urgents. Ce dont nous avons immédiatement besoin, c'est d'un organe mondial authentique, doté des pouvoirs et de l'autorité nécessaires à la réalisation de ses buts et objectifs déclarés.

102. A ce propos, les grandes puissances ont un rôle essentiel à jouer. Au lieu d'agir individuellement ou unilatéralement dans leurs efforts de paix, il serait plus souhaitable qu'elles appuient les Nations Unies et coopèrent avec elles dans leurs opérations de maintien de la paix. Ce serait là une contribution majeure à l'Organisation mondiale et cela lui permettrait de remplir ses fonctions plus efficacement.

103. En dépit de leurs limitations pratiques et juridiques, les Nations Unies ont, en diverses occasions, montré qu'elles étaient capables de traiter de problèmes internationaux d'importance majeure. On ne saurait sous-estimer leur compétence et leurs possibilités en tant qu'expérience de coopération universelle entre nations. Elles sont notre seul espoir de survie à l'époque actuelle. C'est pourquoi je suis sûr qu'elles continueront à être une source indispensable de paix, de progrès et de prospérité pour l'humanité.

104. Qu'il me soit permis maintenant de dire quelques mots de certains des problèmes économiques et sociaux les plus importants auxquels les pays africains, ainsi d'ailleurs que tous les pays en voie de développement, doivent faire face.

105. Les résolutions importantes et historiques adoptées par l'Assemblée pendant la sixième session extraordinaire sur les matières premières et le développement — convoquée sur l'initiative du président Houari Boumediène, d'Algérie — ont permis d'élaborer une base équitable pour l'avenir de la coopération économique internationale. Nous avons le grand espoir que ces résolutions seront pleinement appliquées.

106. La voie vers la transformation sociale est longue et ardue et les barrières à un développement véritable sont à la fois d'ordre intérieur et d'ordre extérieur. Les pays en voie de développement sont parfaitement disposés à s'attaquer à leurs propres problèmes internes. La situation, cependant, est rendue plus difficile et plus compliquée par la nature instable de certains facteurs qui échappent au contrôle des pays en voie de développement. Ces facteurs sont le commerce international, l'inflation, les crises monétaires, l'indifférence des pays les plus riches du monde aux problèmes des pays pauvres et, par-dessus tout, l'agression et l'insécurité. Le monde prend de plus en plus conscience de ces problèmes et les pays en développement en connaissent parfaitement les causes. C'est là un grand résultat. Une fois le diagnostic exact établi, on peut prescrire les remèdes les plus efficaces.

107. La transformation économique et sociale des pays en développement incombe à ces derniers. Cette responsabilité ne peut être éludée. Le transfert des ressources des pays développés aux pays en développement peut seulement s'ajouter à l'effort national; il ne peut le supplanter. Les pays en développement ne pourront être maîtres de leur destin qu'en comptant sur eux-mêmes et en s'engageant à entreprendre des transformations économiques et sociales. L'agriculture, l'industrie et le développement humain doivent recevoir la priorité dans l'entreprise de renforcement des économies nationales, et exigent que les marchés, la technique et la main-d'œuvre des pays en développement ne soient plus placés sous la dépendance complète des pays développés.

108. La situation économique défavorable des pays en développement est le résultat de la position injuste dans laquelle les a placés la division internationale et capitaliste du travail.

109. Les pays en développement sont des producteurs de matières premières dont les prix, sur les marchés mondiaux, n'ont cessé de baisser par rapport à ceux des produits manufacturés. Même de nos jours avec l'élévation sans précédent du prix de toutes

les denrées, l'augmentation relative des prix des matières premières en général est infiniment moins importante que celle des produits manufacturés et, par conséquent, les termes de l'échange des pays en développement se sont encore détériorés.

110. Cette situation est indéfendable et, en l'absence de tout mécanisme international permettant de résoudre le problème, elle ne peut être redressée que grâce à une action concertée des pays en développement. Il est logique que ces pays créent des associations de producteurs et exercent conjointement une pression en vue d'obtenir une juste rétribution en échange de leurs ressources, et de parvenir à l'égalité entre les nations dans les relations économiques et internationales.

111. En créant un nouvel ordre international, la méthode par laquelle le transfert des ressources est effectué, et son ampleur, doivent être modifiées conformément aux besoins réels des pays en développement. Les pays développés ont l'obligation morale et un intérêt propre à participer au progrès des pays en développement. Afin que cette participation ait un sens, il faut que le transfert des ressources soit approprié dans son volume, sûr pour ce qui est de l'approvisionnement et acceptable pour ce qui est des clauses et conditions. L'aide doit être libre de toute alliance militaire et exempte de l'obligation d'achats dans les pays donateurs. Il faut aussi accorder davantage de transferts de ressources aux régions qui en ont le plus grand besoin. Je pense ici aux moins développés parmi les pays en développement et aux régions que des catastrophes naturelles ont frappées durement, notamment le Sahel, certains pays de l'Afrique orientale, le Bangladesh et le Honduras.

112. Un autre problème important est celui de l'inflation. C'est un phénomène qui a pris naissance uniquement dans les pays capitalistes développés et s'est transmis aux pays en développement. La prédominance des sociétés multinationales, leur lutte pour la conquête de marchés, des matières premières et des possibilités d'investissement dans les pays en développement, ainsi que le militarisme très développé ayant pour but d'entraver l'indépendance nationale et la révolution sociale dans le tiers monde ont provoqué une poussée de l'inflation mondiale qui prive de ressources réelles les pays en développement. Ce que l'on a appelé la crise du pétrole a été invoqué comme raison de l'inflation mondiale. Il s'agit là d'un geste calculé pour diviser les pays en développement et pour leur dénier de nouveaux gains. Si l'on veut s'attaquer aux conditions fondamentales, il faut absolument porter notre attention sur les grandes exploitations capitalistes, notamment sur les énormes bénéfices réalisés par les compagnies pétrolières, sur la présentation d'une division plus équitable du travail dans le commerce international, sur une diminution du militarisme à l'étranger et sur une réforme authentique du système monétaire international.

113. Un important problème, auquel doivent faire face la plupart des pays d'Afrique dans leurs efforts de développement, est constitué par les limites que leur impose l'étroitesse des marchés et par l'absence de marchés communs réels à l'échelon sous-régional. En tant que première mesure vers une intégration plus poussée, il faut démanteler les compartiments

étroits dans lesquels sont placés les pays africains pour ce qui est des réseaux de télécommunication, des lignes aériennes, des services postaux, des banques, des routes et des transports maritimes. Nous estimons qu'il faut prendre d'urgence des mesures concrètes dans ce sens.

114. Une tâche immédiate et pressante exigeant une action internationale est la nécessité de s'attaquer aux effets de la sécheresse qui a affligé plusieurs pays du monde mais qui a pris des proportions désastreuses incalculables dans la région du Sahel et en Ethiopie. Les Etats africains sont reconnaissants de l'assistance généreuse qu'ils ont reçue de nombreux pays et de nombreux organismes internationaux. Cependant, il y a de fortes chances pour que la sécheresse devienne un phénomène permanent dû aux modifications fondamentales des conditions climatiques mondiales. Il est donc nécessaire que l'on continue d'étudier ce phénomène, que le mécanisme régional et international traitant ses effets continue de fonctionner et que des programmes d'assistance soient créés sur une base permanente.

115. Bien que des événements positifs aient pris place en Afrique et sur le plan international en général, il y a des problèmes difficiles qui continuent d'être un défi sérieux pour l'Organisation mondiale. Nous vivons toujours dans un monde divisé entre riches et pauvres; un monde où l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et le racisme existent toujours en de nombreuses régions, un monde sur lequel plane toujours la menace d'une guerre nucléaire, un monde gouverné par des systèmes économiques injustes. Je suis certain qu'aucun d'entre nous n'a d'illusion sur l'ampleur de ces problèmes.

116. Lorsque nous traitons de ces questions urgentes, il faut le faire en plus étroite coopération et avec une plus grande compréhension entre les nations, tant à l'échelon régional qu'international. Tous les pays, notamment les grandes puissances, doivent avoir plus de foi et plus de confiance dans les Nations Unies en tant qu'organe de maintien de la paix et, par là, accroître leur force et leur efficacité. Dans un monde interdépendant, il doit y avoir une méthode générale pour aboutir à la solution des problèmes interna-

tionaux. L'OUA continuera d'apporter des contributions précieuses à cette organisation mondiale, en favorisant son rôle international et en accroissant son efficacité.

117. Avant de conclure, je voudrais, au nom de l'OUA et en tant que chef d'Etat de la Somalie, rendre un hommage spécial au Secrétaire général M. Kurt Waldheim, pour son dévouement aux travaux de cette grande organisation. Depuis son accession au poste de secrétaire général, il a déployé des efforts déterminés pour défendre la cause de la paix, de la justice et de la liberté. Je tiens à lui adresser, ainsi qu'à son personnel, nos très vives félicitations.

118. Je suis convaincu que l'Assemblée générale au cours de la vingt-neuvième session apportera des solutions pertinentes aux problèmes internationaux pressants auxquels nous devons faire face, répondant ainsi aux espoirs et aux aspirations de l'humanité. Je vous souhaite plein succès dans vos travaux et je vous remercie de m'avoir donné cette occasion de prendre la parole ici.

119. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, j'exprime mes remerciements les plus sincères à S. E. le Président du Conseil révolutionnaire suprême de la République démocratique somalie et Président de l'Organisation de l'unité africaine, M. Siad Barre, pour l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

La séance est levée à 13 heures.

NOTES

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1974, document S/11291, annexe.

² Adoptés à la Conférence financière et monétaire des Nations Unies, tenue à Bretton Woods, New Hampshire, du 1^{er} au 22 juillet 1944. Pour le texte des accords, voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2, p. 39.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.